



RCS : SENS

Code greffe : 8903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2002 B 00013

Numéro SIREN : 440 793 552

Nom ou dénomination : A.P.S.

Ce dépôt a été enregistré le 22/11/2017 sous le numéro de dépôt 1885

A.P.S.
Société par actions simplifiée
au capital de 107 900 euros
Siège social : 5 Boulevard de Verdun
89100 SENS
440 793 552 RCS SENS

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE SENS
22 NOV. 2017**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 01 AOUT 2017

Le 01 août 2017, à 11h00, les associés de la Société A.P.S. se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés, et à laquelle sont annexés les formulaires de vote par correspondance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que tous les associés sont présents.

Est absent et excusé : Monsieur Joël AGBAZAHOU, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luis INACIO.

Puis il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Fixation de la rémunération du Directeur Général.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Directeur Général de la société à compter de ce jour :

- Monsieur Raphaël INACIO, demeurant 34 Chemin Du Haut des Guillemottes 89100 ROSOY

Monsieur Raphaël INACIO déclare accepter ces fonctions.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, qu'indépendamment du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement, Monsieur Raphaël INACIO ne sera pas rémunéré au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

IL.
Rt

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le nouveau Directeur Général.

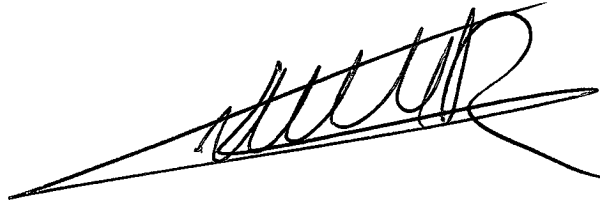
Le Président

Monsieur Luis INACIO

Le Directeur Général

Monsieur Raphaël INACIO

Cette copie



IL
R